



Carrières des Chargés de Recherche

St Cyr, le 20 mars 2018.

Lors du Comité Technique exceptionnel re-convoqué ce 20 Mars, la direction générale INRA a présenté une nouvelle version de la note de service sur les modalités de passage en CR Hors-Classe (CRHC). Si le contenu de cette nouvelle note prenait en compte certaines des remarques de la CGT et des autres organisations syndicales, concernant notamment l'ouverture d'une campagne de promotions rétroactive au titre de 2017 et le nombre des promotions ultérieures, elle restait inacceptable par rapport au rôle des CSS dans le classement des dossiers des agents et sur la différenciation entre les métiers de chargé de recherches et de directeur de recherches, où les possibilités de passage entre CRHC et DR était figuré en pointillé.

La discussion a amené la Direction Générale à atténuer le rôle des CSS dans le processus de proposition pour le passage en CRHC. Les formulations désormais contenues indiquent, qu'à l'instar de ce qui se passait pour les passages de CR2 vers CR1, **les CSS n'émettront à destination du PDG INRA qu'un avis favorable, réservé ou défavorable concernant l'exercice du métier de chargé de recherche, et non un classement des dossiers.** Une fois l'avis des CSS, exprimé, **les agents bloqués au dernier échelon de CRCN « seront à privilégier »** afin de débloquent leur carrière.

Au total, l'effectif total cumulé de CRHC sera de 20 au titre de 2017, 70 en 2018, 120 en 2019, 170 en 2020, 220 en 2021.

Si ces avancées sont importantes, et à **mettre au compte de la mobilisation des CR** notamment avec la CGT, il n'en reste pas moins que **ces chiffres ne suffisent pas à résorber complètement le blocage de carrière des CR**, où plus de 250 collègues sont actuellement au dernier échelon.

Par ailleurs, la Direction persiste à différencier le métier de chargé de recherche et celui de directeur de recherches. La CGT y pressent une volonté de **réserver de plus en plus l'accès en directeur de recherches aux seuls « super-managers »** en lien avec les préconisations gouvernementales de restructuration de la Fonction publique contenues par « Action Publique 2022 » (CAP 2022).

Ces limites ont amené la **CGT à s'abstenir sur cette note de service** (CFDT et CFTC votant pour et SUD partageant ses voix entre abstention et pour).

22 Mars :

**Tous en grève en défense de la Fonction Publique et du statut des personnels
à l'appel de CGT, SUD, CFTC, FO, FSU, CGC, FA**

**Solidaires, déterminés,
engagés :
Rejoignez la CGT !**

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Centre INRA : E-mail :

<http://www.inra.cgt.fr/bulletin-adhesion-papier.htm>